

RCS : ROMANS Code greffe : 2602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1998 B 70141 Numéro SIREN : 418 997 268 Nom ou dénomination : A3P THERMOFORMAGE

Ce dépôt a été enregistré le 05/01/2021 sous le numéro de dépôt B2021/000012

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	57 805	45 601	12 205	14 372	2 167	15.08
	Fonds commercial (1)	320 191		320 191	320 191		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	269 691	192 813	76 878	86 757	9 879	11.39
	Installations techniques, matériel et outillage	835 445	603 587	231 858	232 958	1 100	0.47
	Autres immobilisations corporelles	560 919	315 815	245 103	266 555	21 452	8.05
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes	5 000		5 000	86 110	81 110	94.19
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	5 216		5 216	16 806	11 590	68.97
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	32 567		32 567	28 367	4 200	14.81
	Total II	2 086 834	1 157 816	929 018	1 052 115	123 098	11.70
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	414 890		414 890	392 765	22 125	5.63
	En-cours de production de biens	41 538		41 538	26 088	15 451	59.23
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis	193 301		193 301	127 076	66 225	52.11
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	894 181		894 181	965 244	71 063	7.36
	Autres créances	35 237		35 237	83 485	48 248	57.79
	Capital souscrit - appelé, non versé						
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	14 336		14 336	157 508	143 172	90.90
	Charges constatées d'avance (3)	29 299		29 299	27 230	2 069	7.60
	Total III	1 622 782		1 622 782	1 779 396	156 613	8.80
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	3 709 616	1 157 816	2 551 800	2 831 511	279 711	9.88

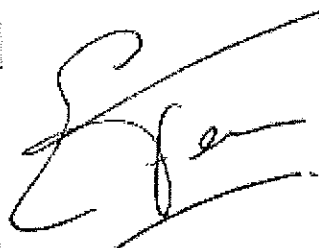
(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

32 567

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2019	Exercice N-1 31/12/2018	Ecart N / N-1	
		12	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 419 251) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	419 251	419 251		
	Réserves				
	Réserve légale	41 975	41 975		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	986 644	951 320	35 323	3.71
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	39 124	62 008	101 133	163.10
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées	28 318	53 972	25 654	47.53
	Total I	1 437 063	1 528 527	91 463	5.98
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Certifié conforme				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	414 967	595 686	180 719	30.34
	Concours bancaires courants	557	331	227	68.48
	Emprunts et dettes financières diverses		5 240	5 240	100.00
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	501 671	437 271	64 399	14.73
	Dettes fiscales et sociales	183 991	261 396	77 405	29.61
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	13 550	3 060	10 490	342.79
	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	1 114 736	1 302 984	188 248	14.45
	Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		2 551 800	2 831 511	279 711	9.88

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

879 870

946 205

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2018	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises	16 726		16 726	13 314		3 411	25.62
Production vendue de biens	3 849 102	64 719	3 913 821	4 241 068		327 247	7.72
Production vendue de services				78 546		78 546	100.00
Chiffre d'affaires NET	3 865 828	64 719	3 930 547	4 332 929		402 382	9.29
Production stockée			81 676	44 162		125 838	284.95
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			2 761	9 322		6 561	70.38
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			40 383	29 536		10 847	36.73
Autres produits			12	132		120	91.01
Total des Produits d'exploitation (I)			4 055 379	4 327 757		272 378	6.29
Charges d'exploitation (2)							
Certifié Conforme							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			1 721 448	1 728 949		7 501	0.43
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			22 125	147 404		169 529	115.01
Autres achats et charges externes *			905 455	850 653		54 802	6.44
Impôts, taxes et versements assimilés			62 557	60 365		2 192	3.63
Salaires et traitements			916 055	953 851		37 796	3.96
Charges sociales			336 939	349 240		12 301	3.52
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			176 038	162 102		13 936	8.60
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			8 183	18		8 164	NS
Total des Charges d'exploitation (II)			4 104 551	4 252 583		148 032	3.48
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			49 172	75 174		124 347	165.41
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

484

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2019	31/12/2018	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	34	96	62	64.66
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	34	96	62	64.66
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	21 702	25 818	4 116	15.94
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	21 702	25 818	4 116	15.94
2. Résultat financier (V-VI)	21 669	25 723	4 054	15.76
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	70 841	49 451	120 292	243.25
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	484	1 742	1 258	72.21
Produits exceptionnels sur opérations en capital	169 079		169 079	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	25 654	12 301	13 353	108.55
Total VII	195 217	14 043	181 174	NS
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		3 086	3 086	100.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	164 700		164 700	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	164 700	3 086	161 614	NS
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	30 517	10 957	19 560	178.52
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	1 200	1 600	400	25.00
Total des produits (I+III+V+VII)	4 250 630	4 341 896	91 266	2.10
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	4 289 754	4 279 887	9 867	0.23
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	39 124	62 008	101 133	163.10
	222 399	184 782		

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 551 799.57 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 3 930 547.04 Euros et dégageant un déficit de 39 124.22- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/I)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	707.0000	593			593

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
FONDS COMMERCIAL	131 106			131 106	
Total	131 106			131 106	

La société a procédé à un test de dépréciation sur le fonds commercial et la valeur actuelle n'est pas inférieure à la valeur nette comptable.
dépréciation n'est donc constatée à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon le dernier prix connu, méthode FIFO.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	2 074
Autres créances	19 426
Total	21 500

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 234
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 002
Dettes fiscales et sociales	82 066
Autres dettes	846
Total	98 148

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	29 299
Total	29 299

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	3
Agents de maîtrise et techniciens	10
Employés	3
Ouvriers	11
Total	27

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Engagements en matière de pensions	235 284
Total (1)	235 284

Engagements reçus

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			1 235 328	55 250	1 290 578
Amortissements					
- cumuls exercices antérieurs			203 430		203 430
- dotations de l'exercice			177 449		177 449
Total			380 879		380 879
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs			211 292	26 276	237 568
- exercice			186 784	12 936	199 719
Total			398 076	39 212	437 288
Redevances restant à payer					
- à un an au plus			182 158	9 396	191 554
- entre 1 et 5 ans			611 278	7 879	619 157
- à plus de 5 ans			80 295		80 295
Total			873 731	17 275	891 006
Valeur résiduelle					
- à un an au plus			660		660
- entre 1 et 5 ans			6 068		6 068
Total			6 728		6 728

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

A3P THERMOFORMAGE

Société Par Actions Simplifiée au capital de 419 251,00 Euros

Siège social : ZA de l'Etang

26780 CHATEAUNEUF DU RHONE

418 997 268 RCS ROMANS SUR ISERE

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN **DATE DU 30 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt,

et le trente juin, à dix-huit heures trente ,

les associés de la société se sont réunis en assemblée générale annuelle par visioconférence, sur convocation faite par le président.

Monsieur Emmanuel FAURE préside la séance en qualité de Président de la société.

Le Président constate que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent 593.....actions sur les 593 actions composant le capital,.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'assemblée générale constate que la société SODEC AUDIT, commissaire aux comptes, a été régulièrement convoquée par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 12 juin 2020.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la copie de la convocation adressée au commissaire aux comptes,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
- les rapports du Président,
- les rapports du commissaire aux comptes,
- le texte des résolutions proposées,
- la feuille de présence.

Puis le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, les rapports du commissaire aux comptes, la liste des associés, le texte des résolutions proposées ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

Il précise en outre que le droit de communication prévu par les statuts a été respecté.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels,
- Quitus au président,
- Affectation des résultats,
- Examen du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce et décision à prendre au vu de ce rapport,
- Non renouvellement de mandats des commissaires aux comptes,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses

Monsieur le président fait donner lecture des rapports du commissaire aux comptes.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2019 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale précise qu'il n'y a pas eu de dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts soumises à approbation.

En conséquence, elle donne au président quitus entier et sans réserves de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2019, s'élevant à 39 124.22 €, de la manière suivante :

- Une somme de	- 39 124.22 €
affectée en totalité au compte "Autres réserves".	

Total	- 39 124.22 €
-------------	---------------

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice : 31/12/2018

- Dividende global distribué :	26 685.00 €
soit, par titre :	45.00 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	26 685.00 €

Exercice : 31/12/2017

- Dividende global distribué :	26 685.00 €
soit, par titre :	45.00 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	26 685.00 €

Exercice : 31/12/2016

- Dividende global distribué :	26 685.00 €
soit, par titre :	45.00 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	26 685.00 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes prend acte de ce qu'aucune convention relevant de l'article L.227-10 du Code de commerce, n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide, compte tenu des dispositions de la loi PACTE concernant le renouvellement des mandats de la société SODEC AUDIT, commissaire aux comptes titulaire et de la société SCP GABON-FARGIER, commissaire aux comptes suppléant, étant arrivés à expiration et les seuils de nomination n'étant pas atteints, de ne pas renouveler dans leurs fonctions.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes publicités, dépôts et formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et les associés.

Associé	Signature
Mademoiselle Alice FAURE	
Mademoiselle Sophie FAURE	
Monsieur Alexandre FAURE	
Mademoiselle Camille FAURE	
Monsieur Bruno FAURE	
Monsieur Emmanuel FAURE	
Monsieur Jean-Baptiste FAURE	
Monsieur Philippe PARISI-FAURE	
Madame Marie-Françoise JUGE	

A3P THERMOFORMAGE

*Société par actions simplifiée
au capital de 419 251 euros*

*ZA de L'Etang
26780 CHATEAUNEUF DU RHONE*

N° RCS ROMANS 418 997 268

Exercice clos le 31 DECEMBRE 2019

 EXPERTS - COMPTABLES
 COMMISSAIRES AUX COMPTES

Thierry BARRANDON
Kamal BOUCHABKA
Bernard CHARPENAY
Bruno MALÉFANT
Mickaël ROURE

Département AUDIT de SODEC CONSEIL
192, chemin du Fourniller CS 20090 - 84503 BOLLÈNE Cedex
Téléphone 04 90 30 97 51 - Télécopie 04 90 30 42 47
SAS A3P THERMOFORMAGE - Rapport au 31/12/2019
Site : www.sodec-conseil.fr - Courriel : cabinet@sodec-conseil.fr
Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables (région de Marseille)

Inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes, rattachée à la CRCC de Nîmes
Société Anonyme au Capital de 600 000 € - RCS Avignon 389 893 843 - N° Siret n° 389 893 843 00018 - NAF 6920Z

A3P THERMOFORMAGE

Société par actions simplifiée
au capital de 419 251 euros

ZA de L'Etang
26780 CHATEAUNEUF DU RHONE

N° RCS ROMANS 418 997 268

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS **Exercice clos le 31 Décembre 2019**

Aux associés,

I - OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée le 30 juin 2014 par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A3P THERMOFORMAGE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II- FONDEMENT DE L'OPINION

1- Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2- Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3- Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- nous nous sommes assurés de la bonne application des principes comptables et de la permanence des méthodes ;
- aucune estimation significative n'est à porter à votre connaissance ;
- nous avons vérifié la cohérence de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

4 - Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'organe appelé à statuer sur les comptes

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées.

5 -Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

6 -Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Bollène,

le 12 juin 2020.

Le Commissaire aux Comptes

SODEC CONSEIL

Kamal BOUCHABKA

Mickaël ROURE

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**Exercice clos le 31 Décembre 2019

Aux associés,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Société, nous vous présentons notre Rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la Doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous n'avons été avisés d'aucune convention nouvelle visée à l'article L.227-10 du Code de Commerce intervenue au cours de l'exercice écoulé.

Tel est notre rapport,

Fait à Bollène, le 12 juin 2020

Le Commissaire aux Comptes
SODEC CONSEILKamal BOUCHABKAMickaël ROURE **EXPERTS - COMPTABLES
COMMISSAIRES AUX COMPTES**Thierry BARRANDON
Kamal BOUCHABKA
Bernard CHARPENAY
Bruno MALÉFANT
Mickaël ROURE

Département AUDIT de SODEC CONSEIL
192, chemin du Fourniller CS 20090 - 84503 BOLLÈNE Cedex
Téléphone 04 90 30 97 51 - Télécopie 04 90 30 42 47
SAS A3P THERMOFORMAGE - Rapport du 31/12/2019
Site : www.sodec-conseil.fr - Courriel : cabinet@sodec-conseil.fr
Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables (région de Marseille)
Inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes, rattachée à la CRCC de Nîmes
Société Anonyme au Capital de 600 000 € - RCS Avignon 389 893 843 - N° Siret n° 389 893 843 00018 - NAF 6920Z

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12		Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)					
	Immobilisations incorporelles					
	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Concessions, brevets et droits similaires	57 805	45 601	12 205	14 372	2 167- 15.08-
	Fonds commercial (1)	320 191		320 191	320 191	
	Autres immobilisations incorporelles					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations corporelles					
	Terrains					
	Constructions	269 691	192 813	76 878	86 757	9 879- 11.39-
	Installations techniques, matériel et outillage	835 445	603 587	231 858	232 958	1 100- 0.47-
	Autres immobilisations corporelles	560 919	315 815	245 103	266 555	21 452- 8.05-
	Immobilisations en cours					
	Avances et acomptes	5 000		5 000	86 110	81 110- 94.19-
	Immobilisations financières (2)					
	Participations mises en équivalence					
	Autres participations					
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés	5 216		5 216	16 806	11 590- 68.97-
	Prêts					
	Autres immobilisations financières	32 567		32 567	28 367	4 200- 14.81-
	Total II	2 086 834	1 157 816	929 018	1 052 115	123 098- 11.70-
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours					
	Matières premières, approvisionnements	414 890		414 890	392 765	22 125- 5.63-
	En-cours de production de biens	41 538		41 538	26 088	15 451- 59.23-
	En-cours de production de services					
	Produits intermédiaires et finis	193 301		193 301	127 076	66 225- 52.11-
	Marchandises					
	Avances et acomptes versés sur commandes					
	Créances (3)					
	Clients et comptes rattachés	894 181		894 181	965 244	71 063- 7.36-
	Autres créances	35 237		35 237	83 485	48 248- 57.79-
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé					
	Valeurs mobilières de placement					
	Disponibilités	14 336		14 336	157 508	143 172- 90.90-
	Charges constatées d'avance (3)	29 299		29 299	27 230	2 069- 7.60-
	Total III	1 622 782		1 622 782	1 779 396	156 613- 8.80-
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)					
	Primes de remboursement des obligations (V)					
	Ecarts de conversion actif (VI)					
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		3 709 616	1 157 816	2 551 800	2 831 511	279 711- 9.88-

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

32 567

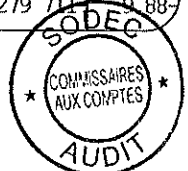


BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2019	Exercice N-1 31/12/2018	Ecart N / N-1	
		12	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 419 251) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	419 251	419 251		
	Réserves				
	Réserve légale	41 975	41 975		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	986 644	951 320	35 323	3.71
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	39 124	62 008	101 133	163.10
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées	28 318	53 972	25 654	47.53
	Total I	1 437 063	1 528 527	91 463	5.98
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	414 967	595 686	180 719	30.34
	Concours bancaires courants	557	331	227	68.48
	Emprunts et dettes financières diverses		5 240	5 240	100.00
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	501 671	437 271	64 399	14.73
	Dettes fiscales et sociales	183 991	261 396	77 405	29.61
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	13 550	3 060	10 490	342.79
	Total IV	1 114 736	1 302 984	188 248	14.45
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	2 551 800	2 831 511	279 711	8.88

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

879 870 946 205



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises	16 726		16 726	13 314		3 411	25.62
Production vendue de biens	3 849 102	64 719	3 913 821	4 241 068		327 247	7.72
Production vendue de services				78 546		78 546	100.00
Chiffre d'affaires NET	3 865 828	64 719	3 930 547	4 332 929		402 382	9.29
Production stockée			81 676	44 162		125 838	284.95
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			2 761	9 322		6 561	70.38
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			40 383	29 536		10 847	36.73
Autres produits			12	132		120	91.01
Total des Produits d'exploitation (I)			4 055 379	4 327 757		272 378	6.29
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			1 721 448	1 728 949		7 501	0.43
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			22 125	147 404		169 529	115.01
Autres achats et charges externes *			905 455	850 653		54 802	6.44
Impôts, taxes et versements assimilés			62 557	60 365		2 192	3.63
Salaires et traitements			916 055	953 851		37 796	3.96
Charges sociales			336 939	349 240		12 301	3.52
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			176 038	162 102		13 936	8.60
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			8 183	18		8 164	NS
Total des Charges d'exploitation (II)			4 104 551	4 252 583		148 032	3.48
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			49 172	75 174		124 347	165.41
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

484



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2019	31/12/2018	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	34	96	62	64.66
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	34	96	62	64.66
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	21 702	25 818	4 116	15.94
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	21 702	25 818	4 116	15.94
2. Résultat financier (V-VI)	21 669	25 723	4 054	15.76
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	70 841	49 451	120 292	243.25
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	484	1 742	1 258	72.21
Produits exceptionnels sur opérations en capital	169 079		169 079	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	25 654	12 301	13 353	108.55
Total VII	195 217	14 043	181 174	NS
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		3 086	3 086	100.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	164 700		164 700	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	164 700	3 086	161 614	NS
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	30 517	10 957	19 560	178.52
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	1 200	1 600	400	25.00
Total des produits (I+III+V+VII)	4 250 630	4 341 896	91 266	2.10
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	4 289 754	4 279 887	9 867	0.23
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	39 124	62 008	101 133	163.10

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

222 399 184 782



ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 551 799.57 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 3 930 547.04 Euros et dégageant un déficit de 39 124.22- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANCODEC



ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	707.0000	593			593

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
FONDS COMMERCIAL	131 106			131 106	
Total	131 106			131 106	

La société a procédé à un test de dépréciation sur le fonds commercial et la valeur actuelle n'est pas inférieure à la valeur nette comptable.
épréciation n'est donc constatée à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon le dernier prix connu, méthode FIFO.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	2 074
Autres créances	19 426
Total	21 500

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 234
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 002
Dettes fiscales et sociales	82 066
Autres dettes	846
Total	98 148

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	29 299
Total	29 299



ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	3
Agents de maîtrise et techniciens	10
Employés	3
Ouvriers	11
Total	27

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Engagements en matière de pensions	235 284
Total (1)	235 284

Engagements reçus

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			1 235 328	55 250	1 290 578
Amortissements					
- cumuls exercices antérieurs			203 430		203 430
- dotations de l'exercice			177 449		177 449
Total			380 879		380 879
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs			211 292	26 276	237 568
- exercice			186 784	12 936	199 719
Total			398 076	39 212	437 288
Redevances restant à payer					
- à un an au plus			182 158	9 396	191 554
- entre 1 et 5 ans			611 278	7 879	619 157
- à plus de 5 ans			80 295		80 295
Total			873 731	17 275	891 006
Valeur résiduelle					
- à un an au plus			660		660
- entre 1 et 5 ans			6 068		6 068
Total			6 728		6 728



ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

